

**PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE URBAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix sept et le vingt sept février le Conseil de Communauté régulièrement convoqué le dix sept février deux mille dix sept , s'est réuni en la commune de Perpignan, au siège de la Communauté Urbaine sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Pujol.

ETAIENT PRESENTS: Olivier AMIEL, Nicole AMOUROUX, Joëlle ANGLADE, Daniel BARBARO, Pierre-Olivier BARBE, André BASCOU, Xavier BAUDRY, Nathalie BEAUFILS, Jean-Paul BILLES, Hervé BLANCHARD, Jean-Louis BOURDARIOS, Chantal BRUZI, François CALVET, Philippe CAMPS, Jean-François CARRÈRE, Francis CLIQUE, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Fatima DAHINE, Alain DARIO, Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, Bernard DUPONT, Francine ENRIQUE, Alain FERRAND, Roger FERRER, Caroline FERRIERE-SIRERE, Clotilde FONT, Philippe FOURCADE, Gilles FOXONET, Claudine FUENTES-MIZERA, Madeleine GARCIA-VIDAL, Laurent GAUZE, Christine GAVALDA-MOULENAT, Alain GEBHART, Alain GOT, Patrick GOT, Romain GRAU, Yves GUIZARD, Guy ILARY, Francis IZART, Clotilde LAFFONT, Brice LAFONTAINE, Bruno LEMAIRE, José LLORET, Alexandra MAILLOCHAUD, Théophile MARTINEZ, Monique MORELL-BOURRET, Véronique OLIER, Danièle PAGÈS, Pierre PARRAT, Patrick PASCAL, Vanessa PAYA, Michel PINELL, Jean-Claude PINGET, Jean-Marc PUJOL, Catherine PUJOL, Richard PULY-BELLI, François RALLO, Mireille REBECQ, Roger RIGALL, Jean ROQUE, Viviane SALLARES, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Robert TAILLANT, Rolland THUBERT, Philippe VIDAL, Robert VILA, Jean VILA, Marcel ZIDANI .

ETAIENT SUPPLEES: Antoine SOLER suppléant de Jean-Louis CHAMBON, Geneviève CAVAILLES suppléant de Jacqueline IRLES, Guy ROUQUIE suppléant de Marc MEDINA.

ETAIENT REPRESENTES: Louis ALIOT ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean-Paul BATLLE ayant donné pouvoir à José LLORET, Mohamed BELLEBOU ayant donné pouvoir à Claudine FUENTES-MIZERA, Jessica ERBS ayant donné pouvoir à Robert VILA, Marlène GUBERT OETJEN ayant donné pouvoir à Alain GOT, Mohamed IAOUADAN ayant donné pouvoir à Nicole AMOUROUX, Bernard LAMOTHE ayant donné pouvoir à Danièle PAGÈS, Daniel MACH ayant donné pouvoir à Jean-Marc PUJOL, Pierre ROIG ayant donné pouvoir à Gilles FOXONET, Dominique SCHEMLA ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Suzy SIMON-NICAISE ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: Annabelle BRUNET, Michelle FABRE, Charles PONS, Brigitte PUIGGALI, Jean-Claude TORRENS, Bruno VALIENTE .

SECRETAIRE DE SEANCE: Caroline Ferriere-Sirere

OBJET: DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2017**RAPPORTEUR: MONSIEUR BERNARD DUPONT**

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et L 2121-8 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu le Règlement Intérieur des Instances de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et notamment son article 15 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un acte de prévision et acte politique majeur, le vote du budget annuel conditionne l'action communautaire. Sa préparation mobilise, durant plusieurs semaines, les élus chargés des différents secteurs et l'ensemble des services. Depuis la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité associer l'Assemblée délibérante à cette préparation par un DOB.

Considérant que ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Considérant que ce rapport ci-après a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil de Communauté pour mener le DOB.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE p.5

- Le contexte économique européen : faible croissance en perspective
- Un contexte national incertain
- La Loi de Finances 2017

II – LES GRANDS ÉQUILIBRES ET LA PROJECTION DU RÉSULTAT DE 2016 p.8

Rappel des grands équilibres financiers du compte administratif 2015 avant passage en Communauté Urbaine

Projection du résultat 2016 et premières analyses : l'effet Communauté Urbaine et l'impact de la prise de nouvelles compétences

- Des dépenses de fonctionnement stables à périmètre constant et qui doublent avec les compétences CU
- Les dépenses d'équipement : un taux de réalisation à 60%
- Les recettes : dotations en baisse et fiscalité en évolution positive sans augmentation des taux
- La dette
- Relations avec les communes : une phase transitoire dans la mise en œuvre des compétences transférées

III – BILAN CONSOLIDÉ 2016 EN MATIÈRE DE DETTE p.11

La structure et gestion de la dette au 31/12/2016 tous budgets

- Etat de la dette au 31 décembre 2016 en budgets consolidés
- La gestion de la dette en 2016 : La poursuite du désendettement des budgets annexes
- La désensibilisation des prêts structurés
- Les lignes de trésorerie

IV – LES MOYENS HUMAINS : BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2017 p.14

L'évolution des dépenses et des effectifs pour 2017

- Evolution des effectifs
- Exécution des rémunérations : augmentations prévisibles pour 2017
- Temps de travail

V – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA MÉTROPOLE POUR L'EXERCICE 2017 p.16

A – La stratégie financière pour 2017 : absorber des contraintes financières exogènes et endogènes sans précédent pour la CU

- Les contraintes financières : baisse des dotations et impacts de la CU à stabiliser
- Orientations stratégiques d'un plan d'action en faveur de la maîtrise budgétaire
- La maîtrise des dépenses
 - Le cadrage budgétaire 2017
 - Un portage financier de la compétence Hydraulique qui se déplace du Budget Principal au Budget GEMAPI

- Des pistes d'actions en dépenses et en recettes pour amplifier l'effort de maîtrise des coûts
- La fiscalité : progression du produit fiscal sans augmentation des taux

B – Les programmes d'investissement et l'engagement pluriannuel

- Le cap donné : le projet de territoire TERRA NOSTRA 2016/2020
- L'engagement pluriannuel pour le projet structurant « Es Têt » : l'AP/CP
- Les principaux investissements prévus pour le budget principal 2017 par politique publique (hors Budget Annexes et AP/CP)
- Les orientations des programmations Economiques, Voirie et Habitat

C – Les orientations budgétaires spécifiques par politique publique des BA

- L'eau et l'Assainissement (BA 02 – 03 – 04 – 05)
- La collecte des déchets : un service à la recherche d'une maîtrise optimale des coûts (BA 06)
- Les Transports (BA 07)
- Les zones économiques et l'immobilier d'entreprise (BA 08 et 09)
- La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (BA11)

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- **Le contexte économique européen : faible croissance en perspective**

En 2016, la zone Euro a bénéficié de conditions plutôt favorables à une reprise très modérée de la croissance, avec :

- Un prix du pétrole et des matières premières bas,
- Des taux d'intérêt historiquement faibles,
- Un taux de change de l'euro à la baisse notamment dans la parité Euro/Dollar,
- Une inflation faible (0,2% en moyenne), 0,4% en France.

Dans ce contexte, la France s'est située en retrait de la moyenne européenne (1,7 %) avec une croissance estimée entre 1,2 et 1,4%.

2017 est abordée avec une activité orientée positivement malgré le nombre d'incertitudes qui pourraient affecter nos économies et plus particulièrement l'investissement.

Une incertitude avec le prix du pétrole qui a représenté un bonus pour les pays consommateurs (1 à 1.5% de PIB) et le pouvoir d'achat des ménages (1.7% par an), mais il est à nouveau à la hausse avec une conséquence immédiate sur l'inflation et donc sur la consommation privée.

D'autres incertitudes liées à des situations politiques particulières avec le Brexit au Royaume Uni, la dette de plusieurs pays européens, la nouvelle gouvernance aux Etats Unis, les conflits divers, les élections en France et en Allemagne.

Malgré des facteurs encore favorables, que sont la faiblesse de l'Euro et un accès au crédit facilité, les prévisions de croissance de la zone Euro sont de 1.2% à 1.5% en moyenne, alors que le projet de budget français est établi sur une prévision de croissance de 1.7%.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement alors que l'environnement économique et politique n'est pas propice à la confiance nécessaire pour cela.

- **Un contexte national incertain**

L'objectif de ramener le déficit public à 3.3% du PIB en 2016 semble devoir être atteint mais il ne permet pas de stabiliser le taux d'endettement de la France.

Par ailleurs le plan d'économies de 50 milliards que le gouvernement avait prévu de faire sur trois ans semble avoir été partiellement abandonné puisque 40 milliards seront finalement réalisés.

Certains indicateurs restent toutefois favorables à une croissance même limitée : un taux de chômage en légère décroissance fin 2016 et des taux d'intérêt encore très bas même si la tendance est maintenant à la hausse.

Avec un contexte qui pourrait donc être moins favorable que les deux dernières années, la prévision de croissance de 1,7% retenue par le gouvernement pour son projet de budget 2017 semble

démessurément optimiste. Le Haut Conseil des Finances Publiques a d'ailleurs qualifié « d'improbable » la réduction du déficit public à 2.7% du PIB annoncée par le gouvernement.

▪ **La Loi de Finances 2017**

Les principales mesures de la Loi de Finances 2017 qui concernent notre Communauté portent sur la DGF, le FPIC, la réforme des valeurs locatives et la revalorisation des bases d'imposition.

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

La réduction de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement prévue à 3.6 milliards annuels de 2015 à 2017 sera finalement limitée à 2.6 milliard en 2017. La ponction sur les EPCI à fiscalité propre sera ainsi de 310 M€. Cette mesure se traduira pour PMM par une contribution au redressement des comptes publics de plus de 1 M€.

Il n'en demeure pas moins qu'en quatre ans un quart de cette dotation aura disparu des budgets communaux et intercommunaux.

Par ailleurs conformément au souhait de toutes les associations d'élus et de collectivités le projet de réforme de la DGF sera repoussé à la future loi de financement des collectivités à débattre en 2018.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

L'article L2336-1 du CGCT prévoit que les ressources du fonds doivent progresser à partir de 2017 pour atteindre 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

Mais compte tenu des nombreuses fusions d'EPCI prévues dans la loi NOTRE, le gouvernement a annoncé en septembre qu'il renonçait momentanément à la progression de l'enveloppe du fonds.

Il est donc impossible, en l'état, de prévoir précisément notre dotation 2017, alors qu'en 2016 déjà elle avait été amputée de 298 794€.

La réforme des valeurs locatives

La réforme des valeurs locatives déjà annoncée en 2010 au moment de la réforme de la taxe professionnelle va entrer en vigueur en 2017 pour les locaux professionnels et en 2018 pour les locaux d'habitation.

La méthode d'évaluation datant de 1970 avait abouti à des difficultés de définition des locaux types ayant pour conséquence une inéquité fiscale entre les contribuables.

Alors qu'avec la réforme des transferts de fiscalité se feront entre les contribuables, cette réforme se fera à produit constant pour les collectivités.

La revalorisation des bases d'imposition

Les valeurs locatives qui servent de base aux diverses impositions sont revalorisées tous les ans pour tenir compte notamment de la prévision d'inflation. A compter de 2018, c'est le taux de l'inflation constatée qui sera pris en compte.

Le coefficient de revalorisation des bases qui était relativement stable ces dernières années (0,9 % en 2015 et 1 % en 2016) connaîtra une forte diminution avec 0,4% pour 2017.

II – LES GRANDS ÉQUILIBRES ET LA PROJECTION DU RÉSULTAT DE 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

A – Rappel des grands équilibres financiers du compte administratif 2015 avant passage en Communauté Urbaine

La situation financière de Perpignan Méditerranée s'établissait de la façon suivante à l'occasion du vote du compte administratif 2015 :

- **L'épargne de gestion**, solde des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement hors intérêts de la dette, une fois retraitée des événements exceptionnels intervenus dans le courant de l'exercice, s'établit à 26 972 725 €. Elle enregistre un repli de 4,57% par rapport à l'épargne de gestion constatée à l'occasion du vote du CA 2014, sous l'effet d'une évolution négative des recettes due au désengagement de l'Etat plus forte que la baisse des dépenses.
- **L'épargne brute** retraitée est égale à l'épargne de gestion majorée du résultat financier (solde des recettes financières et des dépenses financières). D'un niveau de 19 542 889 € au CA 2015, elle accusait un recul de 5,53%.

L'encours de dette s'élevait à 222,43 M€ au 31 décembre 2015. La capacité de désendettement, ratio égal au rapport entre l'encours de dette d'une part et l'épargne brute d'autre part, s'élève à 11,46 ans (délai d'extinction théorique de la dette).

B – Projection du résultat 2016 et premières analyses : l'effet Communauté Urbaine et l'impact de la prise de nouvelles compétences

Avant tout propos, il est important de souligner que la transformation en Communauté Urbaine bouleverse les repères et ratios de comparaison avec les années antérieures de l'EPCI.

- **Des dépenses de fonctionnement stables à périmètre constant et qui doublent avec les compétences CU**

Pour ce qui concerne les charges de personnel (chapitre 012) :

Après avoir fortement baissé en 2015, passant de 31,13 M€ à 18,35M€ du fait principalement de travaux de ventilation des moyens affectés au réel sur les Budgets Annexes, la masse salariale, à périmètre constant de compétence, devrait connaître en 2016 encore une légère baisse sur le Budget principal pour la finalisation de cette répartition et globalement une stabilisation sur le budget principal.

L'augmentation du volume du chapitre 012 est principalement due à l'augmentation de la masse salariale pour l'exercice des nouvelles compétences transférées conformément aux prévisions du budget.

En ce qui concerne les charges à caractère général (chapitre 011), l'ambition était une stabilisation des dépenses pour l'exercice des compétences avant transfert, encore une fois la réalisation est quasiment conforme à la prévision.

Le chapitre 65, composé des subventions octroyées par PMM et des participations, évolue principalement au regard du transfert de la compétence SDIS, compensé par l'AC pour un montant de 9,5M€. PMM supporte seulement pour 2016 une charge évolutive de l'ordre de 95k€.

De façon globale, les charges de fonctionnement courant ont plus que doublé du fait de l'exercice des compétences nouvelles liées au passage en CU (chapitres 011, 012, 65, 656), passant d'environ 30,5M€ à 66,7M€. Cependant elles sont compensées en valeur 2015 par les AC. L'évolution des charges de fonctionnement courant réellement devrait se situer au total autour de 7%, alors que dans le même temps les produits de fonctionnement devraient augmenter d'environ 4%.

A noter, dans les faits exceptionnels qui viennent affecter notre épargne, la décision d'octroyer des subventions d'équilibre par le Budget Principal en faveur de Budgets Annexes sensibles :

- **Les dépenses d'équipement : un taux de réalisation à 60%**

Les dépenses d'équipement réalisées par PMM et dans le cadre des conventions de gestion ont un niveau attendu autour de 27,8 M€ (chapitres 20, 21, 23), soit 55,4% de réalisation.

Si l'on rajoute les dépenses d'investissement pour l'équipement du territoire que la communauté contribue par ailleurs à financer (chapitre 204), pour un montant de 10M€, le taux de réalisation total en matière d'investissement réel sera de 60%.

- **Les recettes : dotations en baisse et fiscalité en évolution positive sans augmentation des taux**

Le montant perçu au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2016 s'élève au total à 31 614 447€ : 16 378 942€ (dotation de base) et 15 235 505€ (dotation de compensation des groupements de communes). L'ensemble des dotations et participations (DGF, compensations diverses et DCRTP) est en diminution de plus de 2M€, soit une baisse de 5,45% par rapport à 2015, conséquence directe de la réfaction des concours de l'Etat aux collectivités locales.

En matière de fiscalité, les recettes progressent globalement malgré la stabilité des taux d'imposition. Le produit est de 97 094 627 €, soit une évolution de + 1,34 %.

Concernant les recettes nouvelles prévues à la suite du transfert des nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2016, leurs modalités de perception ont décalé l'encaissement pour PMM sur l'exercice 2016, tant pour les recettes de fonctionnement que pour les recettes d'investissement.

En effet, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (recettes de fonctionnement) ont été encore perçues par les communes et seront reversées en 2017, soit déduites des versements des communes en convention de gestion.

En recettes d'investissement les Taxes d'Aménagement générées par des permis de construire produits en 2016 feront l'objet de reports sur 2017 et le produit des Amendes de police a été encaissé soit par reversement des communes, soit directement par PMM.

- **La dette**

Avec les nouvelles compétences transférées, l'encours de la dette progressera et devrait s'établir en fin d'année à 234 471 245€, dont 19,7M€ concernant un emprunt obligataire pour lequel 7,88M€ ont déjà été provisionnés pour son remboursement en 2022.

- **Relations avec les communes : une phase transitoire dans la mise en œuvre des compétences transférées**

Le fait majeur de l'année 2016 en matière de relations avec les communes membres est le passage de Perpignan Méditerranée en communauté urbaine. Celui-ci a renforcé l'intégration des communes à la communauté avec l'exercice de nouvelles compétences à l'échelle de la CU notamment la compétence Voirie.

Trois Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées ont été réunies pour analyser et stabiliser les conditions financières d'exercice (CLECT de fin 2015, juin et décembre 2016).

Concernant les conditions d'organisation de ce transfert, 23 communes membres poursuivent la mise en œuvre des nouvelles compétences par le truchement de conventions de gestion. L'EPCI rembourse à l'euro – l'euro les frais engagés pour son compte par ces communes, dans la limite des montants évalués en CLECT du mois de décembre 2016.

Ces transferts ont donc impacté l'Attribution de Compensation versée par PMM à ses communes membres à la baisse. Le reversement d'AC s'établit à présent à 22,27M€, pour 51M€ en 2015.

Par ailleurs, PMM a été bénéficiaire d'une enveloppe d'un montant de 8.501.206€ dans le cadre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC).

Afin de réduire les écarts entre les montants attendus par les communes et les montants notifiés, dans le cadre de ce que lui permettait la réglementation, PMM a réparti 5 320 400 € de la dotation entre ses communes membres suivant les critères de la répartition de droit commun (la population, le revenu par habitant, le potentiel fiscal par habitant, le potentiel financier par habitant), conservant 3 180 806 €.

III – BILAN CONSOLIDÉ 2016 EN MATIÈRE DE DETTE

La structure et gestion de la dette au 31/12/2016 tous budgets

▪ Etat de la dette au 31 décembre 2016 en budgets consolidés

L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2016 avec les caractéristiques suivantes :

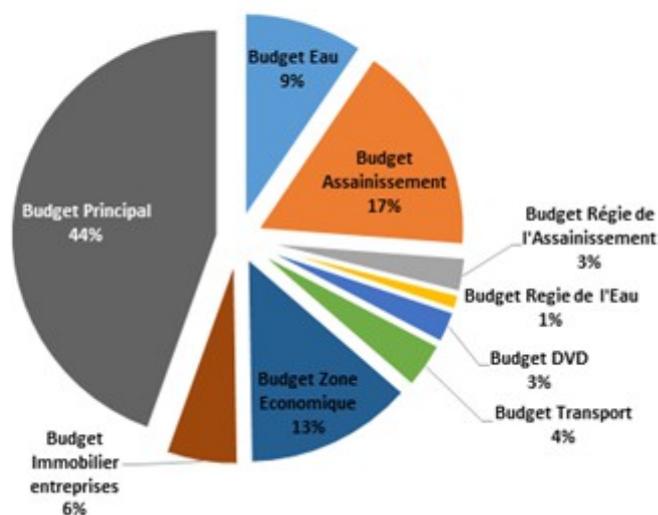
- Capital restant dû : 526 370 085,51 €
- Taux moyen : 3,50%
- Plus des deux tiers de notre encours est constitué de prêts à taux fixe.

En 2016, le remboursement de capital s'est élevé à 29 064 458.71 €, à cela s'ajoute la provision de 1,97 M€ pour le remboursement du capital de l'emprunt obligataire souscrit en 2012, ce qui fait un total de diminution du capital de 31 034 458 € en 2016.

Le montant payé en intérêts a été de 17 481 842,09 €.

Le montant des emprunts nouveaux réalisés en 2016 a été de 31 863 015 €.

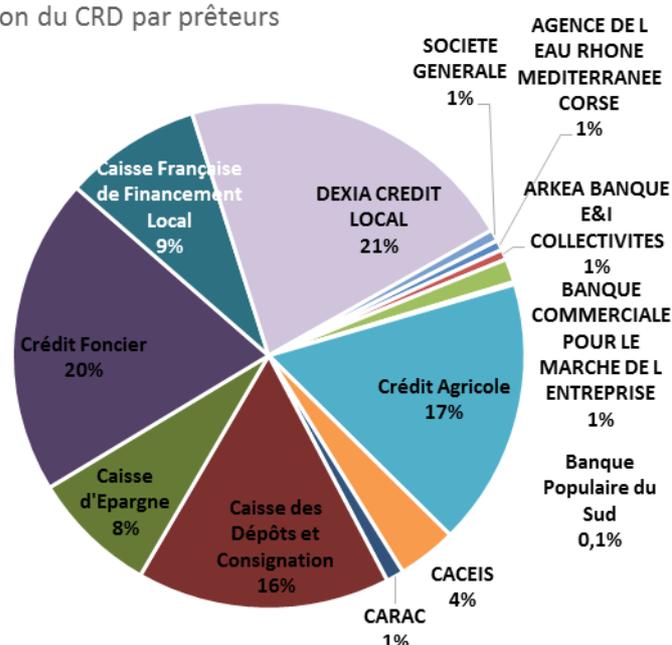
Structure de l'Encours par Budgets au 31/12/2016



Plus des deux tiers de la dette détenue par PMM est à taux fixe.

Stock au 31 décembre 2016 inclus	Taux fixe	Taux variable stricts	Autres emprunts obligataires et variables	Total
Encours	353 133 884,69 €	76 466 186,36 €	96 770 014,46 €	526 370 085,51 €
Pourcentage Global	67,09 %	14,53 %	18,38 %	100,00 %
Nombre d'emprunts	140	57	11	208
Vie Moyenne Résiduelle	9 ans, 5 mois, 23 j.	11 ans, 3 mois, 16 j.	12 ans, 4 mois, 12 j.	10 ans, 3 mois, 9 j.
Taux Moyen	4,048	1,137	3,278	3,501

Répartition du CRD par prêteurs



▪ **La gestion de la dette en 2016 : La poursuite du désengagement des budgets annexes**

Avec la prise en compte de la compétence voirie et le transfert d'un CRD de 90.760 € du SIVOM de débroussaillage et des eaux de Saint Laurent de la Salanque/Saint Hippolyte, le total du capital restant dû reste quasiment constant en 2016 (+0,50%) et à périmètre constant (-1,23%).

Parallèlement à ces besoins nouveaux générés par l'élargissement du périmètre de compétences, la politique de désendettement engagée depuis 2014 a été poursuivie et a bénéficié essentiellement aux budgets annexes cette année.

Durant l'exercice 2016, le montant des emprunts réalisés a été de 31,8 M€ avec, deux prêts du Crédit Agricole 10M€ et de la SFIL 10M€ et le déblocage de 11,8 M€ sur les prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Budgets	Remboursement du capital	Emprunts souscrits en 2016
01 – Budget Principal	9 602 843	21 552 175

02 – Eau DSP	3 132 815	3 150 000
03 – Assainissement DSP	3 767 169	0
04 – Régie eau	375 150	0
05 – Régie Assainissement	949 640	1 170 000
06 – DVD	770 884	2 215 000
07 – Transport	1 282 565	0
08 – Zones économiques	5 948 922	3 775 840
09 – Immobilier d'entreprises	3 234 470	0
Total	29 064 458	31 863 015

NB : Avec la provision pour l'emprunt obligataire, le remboursement et le provisionnement du capital a été de **31 034 458 €**.

▪ La désensibilisation des prêts structurés

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du travail de désensibilisation des emprunts structurés à risque engagé dès 2015.

En saisissant l'opportunité de conditions de marché favorables, un troisième emprunt structuré souscrit auprès du Crédit Foncier de France a été passé à taux fixe.

PMM a ainsi pu conventionner, avec le Crédit Foncier et la SFIL pour les prêts Dexia, le refinancement de trois emprunts et bénéficier de l'aide du Fonds de Soutien de l'Etat pour un montant de 2,2 M€.

Pour le dernier emprunt structuré les conditions de remboursement anticipé étaient défavorables au moment de la négociation avec le Crédit Foncier de France. PMM a donc décidé d'opter pour le protocole dérogatoire qui lui permet de poursuivre le remboursement de cet emprunt (à taux fixe jusqu'en 2020) et de saisir à tout moment des conditions de remboursement anticipé plus favorables. Ce protocole a permis de contractualiser définitivement l'aide maximum du Fonds de Soutien (70 % de l'indemnité de remboursement anticipé).

▪ Les lignes de trésorerie

Depuis le règlement du contentieux des transports avec le Conseil Départemental, le compte de trésorerie de PMM a été constamment positif.

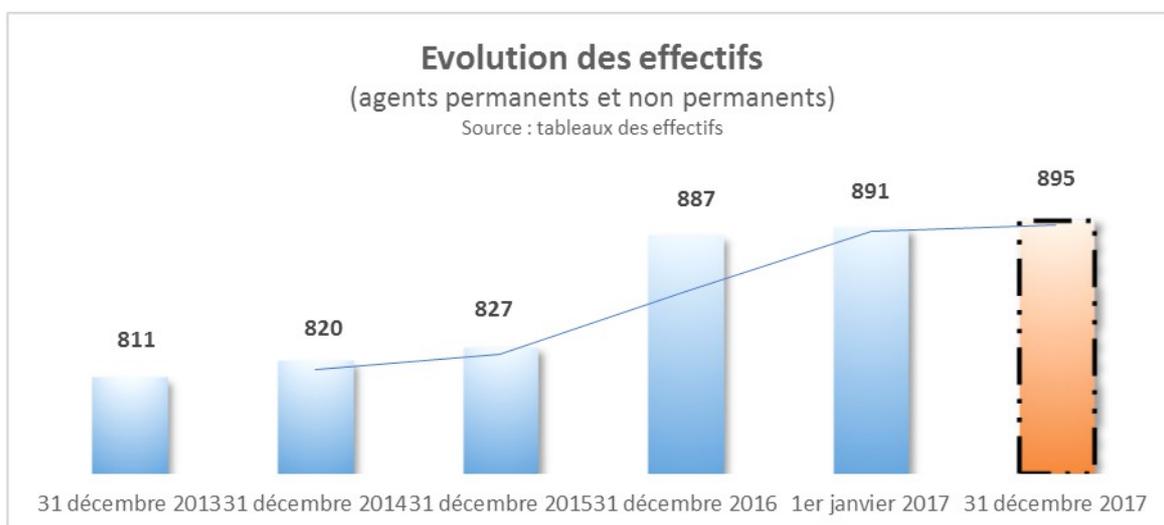
Aucun tirage n'a donc été fait en 2016 sur les lignes de trésorerie.

Toutefois, afin de se prémunir contre tout décalage d'encaissement des recettes et de garantir le respect du paiement des factures dans le délai réglementaire de 30 jours maximum, deux lignes de trésorerie sont renouvelées annuellement avec le Crédit Agricole et la Société Générale pour un montant total de 10 M€.

IV – LES MOYENS HUMAINS : BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2017

L'évolution des dépenses et des effectifs pour 2017

▪ Evolution des effectifs



La dissolution du SIVOM de la côte radieuse ainsi que certains réajustements au sein du Pôle Salanque ont conduit au transfert de 5 agents au 1er janvier 2017.

De plus, à ce jour, peuvent être anticipées des entrées et sorties d'agents au cours de l'année 2017 : on estime à l'équilibre le nombre de recrutements et de sorties des effectifs (20 environ).

▪ Exécution des rémunérations : augmentations prévisibles pour 2017

En 2017, certaines augmentations des rémunérations sont connues :

- Prise en compte des évolutions statutaires relatives à la carrière des agents : Parcours professionnels, Emplois et Carrières (PPCR) pour les catégories A et C, ainsi que le reclassement des catégories A filière administrative.
- Augmentation du point d'indice (+ 0,6% en février 2017) et effet report année 2016 (6/12ème), augmentation du SMIC en janvier (+ 0,93%).
- Augmentations des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC...).
- Dépense cumulative en 2017 des Allocations pour Perte d'Emploi et cotisation Pôle Emploi.
- Augmentation de l'Assurance statutaire du fait de l'intégration en 2016 des nouveaux agents transférés.
- Poursuite de l'harmonisation des dispositifs indemnitaires et de la démarche de mise en place du RIFSEEP.
- Etude et actualisation de la NBI à PMM. Cette étude conduit à envisager une évolution du poste NBI.

Concernant les avantages en nature, il n'est pas prévu de dotation supplémentaire en 2017.

▪ Temps de travail

L'harmonisation amorcée avec l'arrivée des nouveaux agents et des nouveaux métiers répartie en 2 pôles de proximité en 2016 est poursuivie en 2017.

Règlementairement, chaque agent à temps complet doit effectuer ses missions sur une base de 1607 heures par an.

En 2017, il est prévu de mettre en place une astreinte de sécurité H24 au niveau de l'encadrement de direction.

V – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA MÉTROPOLE POUR LES EXERCICES 2017

A – La stratégie financière pour 2017 : absorber des contraintes financières exogènes et endogènes sans précédent pour la CU

- Les contraintes financières : baisse des dotations et impacts de la CU à stabiliser

Les contraintes exogènes : Hypothèses retenues en matière de dotations de l'Etat

Dotations de l'Etat	2015	2016			2017		
		Réalisé	Progression		Prévisions	Progression	
Dotation d'interco.	18 005 558	16 378 942	-9,04%	-1 626 616	15 741 000	-3.90%	-637 942
Dotation compensation	15 536 140	15 235 505	-1,94%	-300 635	14 863 000	-2.45%	-371 005
Total DGF	33 541 698	31 614 447	-5,75%	-1 927 251	30 604 000	-3.20%	-1 009 447
Allocations compensatrices	4 261 100	3 663 520	-14,03%	-597 580	4 453 000	21.55%	789 480
FPIC	2 018 485	3 180 806	57,58%	1 162 321	2 971 000	-6.60%	-209 806
Total	39 821 283	38 458 773		-1 362 510	38 029 000	-1.12%	-429 773

Les contraintes endogènes :

Un budget de charges de fonctionnement qui assure la prise en compte, sur le 011, le 012 et le 65 de la charge évolutive des compétences transférées.

Le besoin en investissements des compétences nouvelles s'accompagnera du transfert à PMM des emprunts nouveaux correspondants.

- Orientations stratégiques d'un plan d'action en faveur de la maîtrise budgétaire

Afin de préserver la situation financière de PMM pour les années à venir dans un contexte de baisse durable des concours financiers de l'Etat la stratégie proposée consiste à :

- ✓ Poursuivre l'investissement dans le cadre de la capacité à réaliser
- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- ✓ Stabiliser voire réduire le coût de la masse salariale,
- ✓ Préserver la capacité d'autofinancement,
- ✓ Tendre au retour à l'équilibre des Budgets Annexes.

- La maîtrise des Dépenses

- Le cadrage budgétaire 2017

Dépenses de gestion courante (011)

- Elles sont prévues au niveau de réalisation constaté et ne sauront en aucun cas être supérieures aux inscriptions arbitrées en BP 2016 en dehors des postes de dépenses qui peuvent connaître des évolutions liées à des facteurs exogènes (énergie, électricité, carburant, chauffage, eau et assainissement, locations immobilières, impôts et taxes).
- L'objectif est de ramener le mieux possible les prévisions budgétaires sur ce chapitre à un niveau proche du besoin réel des services et des consommations constatées.

Charges de personnel (012)

- L'effort pour contenir la progression est maintenu à environ 3% maximum pour 2017 dans un contexte où de nouvelles charges de personnel pèsent sur les collectivités locales.
- La ventilation par budget, réalisée progressivement depuis deux ans, est prévue dès cette année au réel.

Subventions (65)

- Le montant de l'enveloppe du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est maintenu à hauteur du montant inscrit au Budget prévisionnel 2016.

Dépenses réelles d'Investissement

- Les enveloppes d'investissement sont maintenues au maximum à un niveau équivalent aux inscriptions arbitrées en BP 2016, crédits nouveaux et reports inclus. Les reports seront motivés par des opérations en cours à facturer en début d'année 2017.
- L'enjeu interne est d'améliorer le taux de réalisation des opérations et d'utilisation budgétaire afin d'éviter le sur-financement coûteux d'investissements en année n pour des opérations reportées.
- L'enjeu local est de soutenir l'économie en assurant la réalisation de nos investissements à hauteur des ambitions des programmes votés.
- Le projet de territoire Terra Nostra est le cap qui guide nos grands investissements.

Enveloppes budgétaires des Pôles

- Les Pôles ont un budget correspondant à leur PPI annuelle ayant fait l'objet d'une évaluation entérinée en CLECT et donc d'une retenue sur AC. C'est dans ce cadre que chaque pôle peut programmer ses dépenses.
- Exception à cette règle concernant les prévisions d'Investissement : sur la base d'une PPI précise sur 4 ans (2016 – 2019), une autorisation supérieure de dépense pourrait être accordée dans le cadre du BP sous conditions :
 - la capacité de PMM à financer l'ensemble de son investissement prévu dans sa PPI globale sur l'année.
 - La possibilité donnée aux communes de financer ces dépenses supérieures par des fonds de concours.
 - la répercussion des frais de l'éventuel emprunt supplémentaire, occasionné par ce besoin de sur-financement pour PMM, sur l'AC de la commune concernée.

Fonds de concours

Les Fonds de concours pour l'équipement des communes seraient prévus au même niveau qu'en 2016. Un nouveau Fonds pour des projets économiques structurants sera créé avec un montant de 1 M€.

- Un portage financier de la compétence Hydraulique qui se déplace du Budget Principal au Budget GEMAPI

Avec la création du Budget Annexe GEMAPI, les investissements en matière d'Hydraulique portés jusqu'à présent par le budget principal se feront dorénavant sur le Budget Annexe dédié BA11.

Il gèrera la compétence Hydraulique grâce à la ressource de la taxe GEMAPI fléchée sur ce budget d'un montant prévisionnel de 5,33 M€.

Les charges de personnel de la Direction de l'Eau et de l'Environnement liées à l'exercice de cette compétence seront également impactées sur ce budget et estimées au réel. Les cotisations aux syndicats hydrauliques seront également prises en charge sur ce budget.

La retenue sur AC faite pour compenser le paiement des participations aux syndicats hydrauliques, à hauteur de 7,20€ par habitant, ne sera progressivement plus prélevée. 50% de cette retenue serait restituée dès 2017.

- Des pistes d'actions en dépenses et en recettes pour amplifier l'effort de maîtrise des coûts

Dans cette perspective, une réflexion est engagée pour recenser les différentes pistes permettant de dégager des marges de manœuvre, en dépenses comme en recettes. Cette démarche s'appuie sur quatre axes majeurs :

- La poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration, en conservant la volonté d'utiliser de nouveaux leviers comme la dématérialisation même si ses effets seront décalés dans le temps.
- Une optimisation fiscale des impôts et taxes payées par l'EPCI : un premier travail a été réalisé en 2016 qui serait à poursuivre pour porter des résultats probants en terme de baisse de charges, dégrèvements et vérifications.
- Une politique achat mesurable et mesurée (dépenses de fonctionnement et investissement) : la recherche du juste coût dans les achats suivie par tableau de bord. Un premier pas dans ce sens a été fait par la création d'un service achat en 2016.
- l'optimisation et la diversification des recettes : d'une part par un travail sur la diversification et les modalités d'encaissement des recettes dues à la Métropole, afin de minimiser le recours aux non-valeurs, et d'autre part en diversifiant les types de recettes mobilisables sur des projets.

L'objectif est de conserver un niveau d'épargne permettant à l'EPCI de continuer à autofinancer une grande part de ses investissements.

- **La fiscalité : progression du produit fiscal sans augmentation des taux**

Comme cela a été annoncé, aucune hausse des taux d'imposition ne sera réalisée.

Pendant l'augmentation physique des bases (des TH, TF et CFE), progression escomptée de 0,6%, ainsi que le coefficient de revalorisation des bases locatives prévu par l'Etat de 0,4% devrait faire progresser notre produit fiscal de 1%.

Une progression plus dynamique de l'ordre de 5% est prévue pour les IFR tant donné l'implantation de projets à dominante « énergie renouvelable » sur notre territoire. Le travail des services communautaires en Commission Intercommunale des Impôts Directs a permis la prise en compte au plus tôt des installations nouvelles ou encore non imposées. Ce travail sera poursuivi.

Hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de fiscalité

Fiscalité entreprises

	2015		2016			Prévisions 2017				
	Bases	Produit	Bases	Produit	Progression	Bases	Produit	Progression		
CFE 34,59%	80 777 633	27 940 988	90 117 990	31 171 811	11,56%	3 230 823	91 292 281	31 578 000	1,30%	406 189
CVAE		12 513 618		12 243 635	-2,16%	-269 983		12 580 000	2,74%	336 365
IFER		1 658 228		2 814 964	69,75%	1 156 736		2 956 000	5,01%	141 036
TASCOM 1%		3 425 483		3 513 217	2,56%	87 734		3 583 000	1,98%	69 783
Total		45 538 317		49 743 627	9,23%	4 205 310		50 697 000	1,92%	953 373
Total Fiscalité		93 407 686		95 809 170	2,57%	2 401 484		97 094 627	1,34%	1 285 457

B – Les programmes d'investissement et l'engagement pluriannuel

Entre 2013 et 2015, en moyenne la capacité de dépenses d'investissement hors dette était de 29,7M€. 2016 devrait se stabiliser autour de 39M€.

L'année 2016 étant la première de la Communauté Urbaine, l'exercice 2017 devrait nous permettre de connaître le niveau réel de réalisation en situation stabilisée.

Compte tenu de ces éléments et en garantissant à chaque commune la possibilité de consommer la totalité de sa PPI annuelle, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2017 l'ensemble des Restes à Réaliser des conventions de gestion 2016 et 50% de l'enveloppe de la PPI.

En fonction des besoins et des réalisations des communes, des Décisions Modificatives ajusteront les crédits nécessaires.

En ce qui concerne les crédits de paiement 2017, pour les investissements hors conventions de gestion, ils sont reconduits à même hauteur que 2016, reports compris, conformément à la lettre de cadrage budgétaire et financier 2017.

- **Le cap donné : le projet de territoire TERRA NOSTRA 2016/2020**

Le projet de territoire TERRA NOSTRA reste l'épine dorsale qui structure l'orientation générale de nos investissements. Il porte la vision stratégique du développement de la Communauté urbaine d'ici à 2020 et au-delà.

TERRA NOSTRA pose, en priorité, la question du renforcement de l'attractivité du territoire, tout en veillant à une appropriation large des principes du développement durable. La communauté urbaine mobilise tous les leviers pour soutenir un modèle économique maîtrisé qui s'inscrit dans les registres de la compétitivité, du rayonnement et de l'innovation. L'action publique renforce la solidarité territoriale et la cohésion sociale en valorisant notre identité au travers de la préservation des patrimoines naturels et culturels et en assurant la gestion durable des ressources naturelles.

Sur les 5 bassins de vie et dans le cadre des 5 projets structurants, les actions sont mises en œuvre en fonction des priorités politiques et des opportunités locales ou des appels à projet régionaux (ATI par ex.), nationaux (TEPCV, Contrat de Ruralité, etc.) ou européens (POCTEFA). Les actions labélisées TERRA NOSTRA sont identifiées par l'ensemble des directions métiers qui les intègrent à leur feuille de route annuelle et à leur programmation budgétaire.

Perpignan Méditerranée Métropole a notamment choisi pour 2016/2017 de miser sur l'enseignement supérieur et l'innovation notamment :

- en investissant sur la réimplantation de l'Université en centre historique de Perpignan,
- en participant au financement de l'Hôtel d'incubation d'entreprises innovantes de l'UPVD qui ouvrira en janvier 2018,
- en hébergeant l'école d'ingénieurs Sup'EnR dans les locaux du site 21 de Tecnosud,
- en finançant le développement du Pôle Action Média au centre du Soler ; et en déposant sa candidature pour accueillir une Ecole Régionale du Numérique retenue dans la deuxième vague de déploiement de 2017.

La communauté urbaine a par ailleurs développé et mis en ligne l'application Perpignan Méditerranée Métropole dans ma poche, elle poursuit le déploiement de la fibre (réseaux FTTH) avec la société Orange et l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Elle travaille à la structuration d'un Pôle Touristique Territorial en bénéficiant de l'ingénierie d'Atout France dans le cadre du contrat Spôtt « Perpignan Centre des Mondes ».

Des plans locaux de requalification et redynamisation des cœurs de ville sont planifiés en expérimentation sur des communes identifiées. Il s'agit de mettre en perspective les actions conjuguées de différentes compétences communautaires pour un impact massif : la politique de l'habitat, les travaux d'équipements réseaux et urbains, la politique de soutien aux commerces de proximité, la réduction des nuisances provoquées par les bacs de collecte sur la voie publique, ou encore le schéma de déplacements en modes actifs ...

Les premiers dossiers déposés par la métropole dans le cadre de l'ATI territorial Vallée de l'Agly portent sur les schémas directeurs hydrauliques pluviaux de Saint-Hippolyte, Opoul-Périllos et Rivesaltes dans le cadre de la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité. La Plateforme locale de rénovation énergétique Perpignan Méditerranée Métropole est le premier dossier déposé en 2017.

La démarche d'Atelier des Territoires conduite et financée par l'Etat sur la porte d'entrée Nord du territoire sur l'année 2016 permet de disposer de préconisations pour un réaménagement de cette zone de confluence entre Perpignan Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes Salanque Méditerranée.

Le projet Es Têt de revalorisation des berges du fleuve de Saint-Feliu-d'Avall à Canet-en-Roussillon est entré en phase opérationnelle. L'événement citoyen « On a marché sur la Têt » a présenté dans un cadre festif la programmation envisagée sur plus de 22 km. Les travaux ont débuté dès l'automne sur la section urbaine pour être livrés fin 2017. Concernant les autres sections, les travaux se poursuivront dès 2018 dans le cadre budgétaire de l'autorisation de programme d'investissement afin de réaliser la continuité de la voie douce jusqu'à l'embouchure de la Têt.

▪ **L'engagement pluriannuel pour le projet structurant « Es Têt » : l'AP/CP**

Le projet de valorisation et d'appropriation par le public du fleuve Têt est une opération structurante de 14 millions d'€ en investissement qui devrait se réaliser sur l'ensemble du mandat. C'est une opération d'envergure. Elle s'inscrit comme la première déclinaison opérationnelle du projet de territoire TERRA NOSTRA. La section urbaine du projet, sur la commune de Perpignan, et la partie amont des travaux sont programmées sur 2017.

Le Conseil de Communauté a ouvert en 2016 les autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

Montant total de l'AP : 14 Millions €

	CP 2016	Estimation réalisation 2016	BP 2017
En dépenses	1,5 M€	0,30	1,040M€
En recettes subvention	0,10 M€	0	0,120M€

En recettes : Subventions prévues en 2016 : 100k€

-Fonds pour la Transition Energétique Positive et la Croissance Verte des territoires (TEPCV) : 50k€

-Contrat territorial triennal 2015-2017 : 50k€

Le dossier d'autorisation réglementaire Loi sur l'eau nécessaire au projet est en cours d'instruction et les autorisations et subventions liées à la réalisation devraient aboutir sur l'année 2017.

▪ **Les principaux investissements prévus pour le budget principal 2017 par politique publique** (hors Budget Annexes et AP/CP)

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif, conformément à la lettre de cadrage et avant arbitrage définitif.

	Enveloppe envisagée en€
Investissements	
Pistes cyclables	171 900
Aires des gens du voyage	700 000
Espace animalier	60 000
Zones d'activités	700 360
Voirie (VCO)	8 723 000
Voirie CU	27 665 000
Bâtiments	1 106 960
Pluvial	4 113 260

Poteaux incendie	365 750
Environnement	287 260
Hydraulique schémas directeurs	347 000
Informatique	1 136 260
Gestion intégrée zone côtière	899 900
Lecture Publique	203 700
Cimetières	50 000

▪ **Les orientations des programmations Economiques, Voirie et Habitat**

L'Economie

Perpignan Méditerranée va poursuivre sa politique de soutien au commerce de proximité et fidéliser son accompagnement aux filières fortes de notre territoire telles que la viticulture et la logistique. Plusieurs projets économiques d'envergure seront également soutenus en investissement tel que l'aquarium de Canet, l'incubateur UPVD...

PMM poursuit également son soutien aux associations d'entreprises et à plusieurs structures telles que l'aéroport et doit également prendre en compte les nouvelles compétences transférées tel le tourisme.

L'aménagement du territoire : la voirie

Pour les voiries structurantes et la requalification des voies des Zones d'Activités Economiques ce sont 10,2 M€ qui seront investis avec comme projets phares :

- le lancement de la 1ère tranche de travaux sur près de 2 km de voie sur Saint Laurent de la Salanque (280m) et Le Barcarès (1520m) sur un axe touristique majeur, où sont implantés 9 campings (pour un montant de 6,6 M€ au total).
- l'axe principal du centre-ville de Pézilla la Rivière sera finalisé pour un montant de 1,080 M€.
- la requalification des axes bordant les allées Joffre sur la commune de Rivesaltes, avenues Gambetta, Ledru Rollin et place Joffre pour un montant de 1,5 M€
- la finalisation du boulevard Aristide Briand sur Perpignan pour 1,5 M€

Sur le territoire des Pôles Salanque et Grand Ouest et Pollestres : 6,2 M€ d'investissements prévus avec comme projets phares :

- Baixas : rénovation du centre ancien, signalétique, acquisition de matériel de voirie.
- Villelongue de la Salanque : projet complet de rénovation urbaine, visant à l'embellissement et la dynamisation du cœur de la commune.
- Pollestres : requalification de la place de l'église afin de recréer de la centralité (540 000 €)
- Canohès : reprise de la voirie du quartier des fleurs à la suite de la réhabilitation des réseaux (340 000 €).
- Llupia : rénovation éclairage public, parkings Machado et Rigau, chaussées par le SIVU des Aspres.

- Saint Féliu d'Avall : importants travaux de rénovation de l'éclairage public sur deux ans et plusieurs rues du village.
- Ponteilla-Nyls : programme de voirie par le SIVU des Aspres, acquisition de matériel de voirie
- Le Soler : aménagement du centre ancien, place de la République, rues Denis Papin, Claude Bernard, des lilas, de la Méditerranée, les équipements de signalisation et sécurité routière, acquisition de matériel de balayage adapté à l'échelle du territoire et subventionné,
- Toulouges : programme de parkings (écoles, Pablo Picasso...) et rues du centre-ville, abords de la médiathèque, le chemin piéton communal, piste cyclable, mobilier urbain et radar pédagogique.
- Villeneuve la Rivière : remplacement de signalisation, réfection de la place du village et création de parkings.
- Bompas : travaux de voirie sur la RD 81, à la place Jean Polit, à la rue Curie, contournement de la commune, éclairage public...
- Sainte Marie La mer : travaux de voirie dans le quartier des poissons, sur la place de la mairie, remise en état de l'éclairage public.
- Torreilles : travaux dans le centre-ville, remise en état de l'éclairage public, différents travaux de remise en état sur l'ensemble de la voirie, ...

L'Habitat

Perpignan Méditerranée, qui depuis 2006 est autorité organisatrice en matière d'habitat sur son territoire, a mis en place un fonds d'intervention logement afin d'accélérer la production en matière de logements locatifs sociaux.

Ce dispositif a eu un effet levier sur la production de logements sociaux. Ainsi depuis près de 10 ans Perpignan Méditerranée est le 3^{ième} territoire de production au niveau régional après les métropoles de Montpellier et de Toulouse.

Le bilan de l'action en matière d'habitat sur la période 2006 -2016, permet de prendre conscience du double enjeu de la politique de l'habitat :

- produire des logements accessibles afin de loger les habitants du territoire
- soutenir l'économie de notre territoire

En ce qui concerne le parc public :

Depuis 2006, 5 468 logements locatifs sociaux. Cela représente en moyenne le financement de 547 logements locatifs par an sur 10 ans. Il convient toutefois de préciser que l'année 2016 est une année record en matière de production puisque 1 003 logements ont été autorisés.

La stratégie d'intervention visant à augmenter notre production a été articulée autour :

- d'un fonds d'intervention logement ouvert à tous les opérateurs intervenant sur notre territoire,
- la signature d'un protocole de partenariat avec les deux EPF en 2015 qui permet d'afficher 30 000 000 € sur les 5 ans à venir pour la production LLS.

En ce qui concerne, le fonds d'intervention de Perpignan Méditerranée, celui-ci est intervenu pour 11 300 000 €, soit plus d'1,1 million par an.

Dans le même temps, les communes SRU au titre du prélèvement de droit commun (pénalités non majorées), ont été prélevées à hauteur de 998 000 € sur la période 2009-2015). Cette somme est venue atténuer la dépense au titre du FIL comme le prévoit la loi.

Ces logements financés représentent plus de 474 millions de travaux pour les moyennes et grandes entreprises représentant 5 448 équivalents emplois dans le bâtiment.

En ce qui concerne le parc privé :

- Sur la période 2006-2016, ce sont 3 008 logements privés qui ont été réhabilités avec une aide de l'Anah, cela représente une moyenne annuelle de 301 logements par an, sur une période de 10 ans.
- Ces aides ont généré près de 96 millions d'euros de travaux, soit 1 778 emplois dans le secteur des petites et moyennes entreprises.
- 83 % des entreprises qui sont intervenues dans le cadre des travaux financés par l'ANAH ont leur siège social sur le territoire communautaire.
- Perpignan Méditerranée dans le cadre de son action en matière de lutte contre la précarité énergétique a mis en place une aide de 500 € pour chaque propriétaire occupant qui dépose un dossier dans le cadre du PIG ou des OPAH sur la ville de Perpignan. Les travaux faits dans ce cadre permettent en moyenne de diminuer pour les propriétaires leur facture énergétique de près de 500 € par an.

Il semble important de souligner l'impact sur l'économie locale de cette politique communautaire de l'habitat depuis 10 ans (2006-2016) c'est au total 570 000 000 € que notre action a généré pour nos entreprises et cela a permis de maintenir près de 7 226 équivalents emplois.

L'action de la communauté urbaine doit continuer dans ce sens et ainsi, en lien avec les communes, décliner une politique de l'habitat répondant aux enjeux qui s'annoncent. Il faudrait citer les axes d'interventions sur lesquels PMM doit s'engager :

- Maintenir notre intervention en faveur du logement social afin de permettre aux opérateurs HLM de relever le défi de produire l'ensemble des logements prévus au titre des objectifs SRU.
- Développer notre intervention dans le parc privé notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne et la revitalisation des centres anciens. Ces actions doivent être complémentaires des actions menées sur la ville centre au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) Ces actions s'inscrivent pleinement dans le projet de territoire.
- Intensifier l'action sur la lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2017 de la plateforme de rénovation thermique soutenue par l'Etat pour le public hors Anah et la thermographie aérienne qui va se mettre en place afin de recenser les déperditions des logements sur l'ensemble du territoire communautaire.

C – Les orientations budgétaires spécifiques par politique publique des Budgets Annexes

- **L'eau et l'Assainissement (BA 02 – 03 – 04 – 05)**

Les schémas directeurs (tous budgets)

Les schémas directeurs menés au sein de la collectivité sont de véritables outils d'aide à la décision et à la planification. Ils permettent d'acquérir une connaissance approfondie de l'état structurel et fonctionnel d'un système à l'échelle de la commune. Ils conduisent à disposer d'une vision claire et pédagogique des programmes d'actions et d'investissements, hiérarchisés et quantifiés que la collectivité doit conduire au cours des dix années à venir. Ils contribuent également à conseiller la commune sur les secteurs d'urbanisation à prioriser, en cohérence avec les réseaux et équipements structurants existants, notamment au travers des zonages d'assainissement ou de distribution qu'ils intègrent.

L'objectif du schéma directeur d'alimentation en eau potable est :

- d'améliorer notre niveau de connaissance sur le système d'alimentation en eau potable à l'échelle de la commune,
- de définir les secteurs les plus vulnérables (recherche des fuites) dans la situation actuelle,
- d'anticiper l'adéquation du futur besoin en eau avec la disponibilité en ressource,
- de proposer des programmes d'actions/solutions alternatives à la ressource en eau actuellement contrainte (l'Aquifère Plio-quaternaire), notamment avec l'opportunité d'utilisation du karst, pour garantir/sécuriser durablement une alimentation en eau potable de qualité aux administrés de la commune.

Au cours de l'année 2016, les schémas directeurs d'eau potable de Cabestany, Estagel, Espira de l'Agly, Ponteilla-Nyls ont été conduits ou démarrés.

En 2017, Cabestany, Espira de l'Agly, Estagel, Rivesaltes seront livrés. Celui de Vingrau et Tautavel devrait être initié.

L'objectif du schéma directeur d'assainissement est :

- de dresser un état des lieux actualisé du système,
- de mettre en exergue les divers dysfonctionnements et/ou les insuffisances,
- et de prioriser les investissements à conduire pour optimiser le fonctionnement du système d'assainissement, garantir la protection du milieu récepteur et atteindre son bon état conformément aux objectifs assignés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Au cours de l'année 2016, les schémas directeurs d'assainissement de Perpignan (et les 6 autres communes raccordées à la station d'épuration) ont été conduits ou démarrés. En 2017, ceux d'Opoul Périllos, de Canet en Roussillon et saint Laurent de la Salanque vont commencer.

Les travaux

Alimentation en Eaux Potable (BA 02 et 04)

En 2016 : le traitement sur le forage de Bir Hakeim

5 M€ en DSP et 1,2 M€ de travaux réalisés en 2016 en eaux potables sur les installations (forage, réservoir) et les réseaux.

2017 verra se terminer le traitement du forage Bir Hakeim à Perpignan et nous prévoyons un budget de 15 M€ avec 2,5 M€ sur les installations (réservoir d'Opoul et de Saint-Estève et le traitement du réservoir de Tautavel) et 12,5 M€ sur les réseaux.

Eaux Usées (BA 03 et 05)



En 2017, la station d'épuration (STEU) de Sainte Marie la Mer sera réceptionnée et les travaux sur Tautavel, Calce, Cassagnes et St Hippolyte seront engagés. 20 M€ de travaux sont prévus : 6M€ en installations et 14 M€ en réseaux.

Le traitement tertiaire de la STEU de Perpignan est un traitement complémentaire en sortie de STEU qui va permettre l'élimination du phosphore, afin de respecter les obligations règlementaires et garantir voire améliorer la qualité de la Têt et soutenir le débit du cours d'eau en période de sécheresse. Ces travaux vont être conduits sur 2 années : 2017 et 2018.

BIOGAZ (BA 03)

Une opération à 2,7 M€ avec des aides de 0,5 M€ de l'Agence de l'Eau, 0,5 M€ de l'ADEME.



PMM prévoit de récupérer le biogaz produit dans sa station de traitement des eaux usées de Perpignan pour l'injecter dans le réseau de gaz. Ce procédé est économiquement rentable. D'ici à fin 2017, la station d'épuration de Perpignan (350 000 équivalent Habitants, EH) injectera dans le réseau GRDF de l'agglomération tout le biogaz produit par son digesteur. L'injection de ce biogaz produit va permettre de couvrir une partie de la consommation en gaz de la Métropole, avec un amortissement sur neuf ans.

La télé relève (BA 02)

Déjà implanté sur les DSP Centre et littoral, le déploiement de la télé relève va s'étendre en 2017 sur les communes de Rivesaltes, Cabestany, Saint Hippolyte et de la DSP Périphérie. Voir ses efforts d'économies d'eau se répercuter directement sur sa facture : la télé relève donne la possibilité d'avoir la facturation au réel et une surveillance de l'eau consommée qui permet

d'adapter ses habitudes et de détecter les fuites, les efforts d'économie peuvent être constatés sur la facture.

Pour la communauté urbaine, ce bénéfice particulier s'avère utile collectivement. L'individualisation motive en effet chaque usager à la maîtrise de sa consommation d'eau, favorisant les comportements éco-citoyens qui préservent ce bien commun précieux entre tous.

Préservation de la ressource (BA02 et 04)

11 communes ont reçu le label « Objectif zéro phyto » remis par la FREDON (*Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles*) qui récompense les engagements pris par les municipalités en matière de réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics.



1,5 million d'euros issus des aides européennes seront mobilisés en faveur d'exploitants agricoles engagés dans des MAE (*Mesures Agro-Environnementales*)

200 hectares de culture et 70 viticulteurs du Groupement de Développement Agricole (*GDA*) Moyen Agly sont soutenus dans leur programme de lutte biologique contre l'Eudémis

- **La Collecte des déchets : un service à la recherche d'une maîtrise optimale des coûts (BA 06)**

En 2016 avec l'objectif de ne pas augmenter la fiscalité locale tout en maintenant des prestations de qualité, Perpignan Méditerranée s'est progressivement engagée dans la généralisation d'une réduction des fréquences de collectes dans les quartiers pavillonnaires. Cette mesure est aujourd'hui appliquée sur 30 communes. Elle a un impact sur le nombre d'agents nécessaires pour assurer les collectes : l'effectif du service étant diminué de 22 postes sur les 171 avant la réorganisation.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2016, en partenariat avec Eco-emballages et le SYDETOM66, les habitants de la communauté urbaine peuvent trier la totalité des emballages plastiques et donc bénéficier de la simplification du geste de tri. Cette avancée permettra de réduire progressivement les tonnages incinérés.

Ainsi, les actions de communication de proximité, menées par nos ambassadeurs de la valorisation des déchets ont également participé à la réduction des ordures ménagères résiduelles collectées à hauteur de - 0,80 %.

Pour 2017, l'objectif est de stabiliser les fréquences réduites de collecte et d'étendre ce dispositif à toute commune volontaire. Par ailleurs, une collecte par grue, de conteneurs particulièrement adaptés à l'habitat collectif, sera testée, à titre expérimental, sur 2 cités de l'OPHLM de Perpignan

Méditerranée. Si les essais sont concluants, ces équipements seront progressivement mis en place sur les secteurs concernés du territoire.

Les collectes externalisées des communes de Canet en Roussillon et Saint Nazaire seront remises en concurrence dans le cadre d'un nouveau marché.

L'objectif pour 2017 est également de faire évoluer l'offre de service sur la collecte du verre et des textiles en apport volontaire afin d'augmenter significativement les tonnages collectés.

Des déchèteries communautaires modernisées

L'entier service déchèteries de PMM a été certifié Qualité Sécurité Environnement. Cette reconnaissance est une première nationale pour un service en régie. De plus, les travaux de réhabilitation et de remise aux normes des complexes comprenant les locaux des agents sont quasiment terminés avec la potabilisation des sites non dotés.

Par ailleurs, une déchèterie nouvelle génération, véritable référence nationale, vient d'ouvrir ses portes à Le Soler et en substitution du site actuel une déchèterie à plat sans quai sera inaugurée à la fin du 1^{er} trimestre 2017 à Saint Hippolyte.

Enfin, les habitants situés au sud du territoire communautaire vont pouvoir bénéficier d'un service complémentaire avec la création d'une nouvelle déchèterie à Villeneuve le la Raho dont l'ouverture est prévue fin 2018.

Un service de pré collecte qui participe à la modernisation du service

La réduction des fréquences de collecte a généré, après enquête, la distribution de 23 000 bacs de plus grande capacité. Il a été également installé 115 conteneurs enterrés supplémentaires. La mise en place des conteneurs enterrés poursuit sa progression avec 120 contenants supplémentaires programmés en 2017.

De plus, un projet mutualisé avec la ville de Perpignan portant sur « la ville connectée » est en cours d'étude. Il conduira notamment à équiper nos bornes d'apport volontaire de télé mesure afin de déterminer au plus près le taux de remplissage et d'optimiser ainsi les circuits de collecte.

Toutes ces actions participant à la maîtrise des coûts du service permettent de ne pas augmenter le taux de TEOM moyen du territoire communautaire.

▪ **Les Transports (BA 07)**

Les grandes orientations pour le budget des mobilités sont dans la droite ligne de celles de 2016 qui ont permis, avec le soutien du budget principal et une réorganisation du service, de ramener ce budget à l'équilibre :

- A la suite de l'avenant 3 au contrat de DSP signé en 2016 la confirmation d'une diminution de la subvention forfaitaire versée au délégataire.
- Dans un même temps, une actualisation de cette subvention et la refacturation par le délégataire des amortissements et frais financiers liés au renouvellement du parc de véhicules.
- La confirmation d'un tassement de la recette du Versement Transport dû à la diminution de la base taxable et à la modification depuis 2016 des règles de perception du VT.

- Des dépenses d'investissement dorénavant limitées aux obligations de mise en accessibilité des stations et à l'équipement des carrefours en feux à systèmes de détection.
- Des charges de personnel en nette augmentation à la suite du recrutement d'agents de médiation dans les transports.

▪ **Les zones économiques et l'immobilier d'entreprise (BA 08 et 09)**

Dans la continuité des choix déjà effectués lors de l'exercice 2016, les investissements sur les budgets économiques et notamment sur celui des zones d'activités économiques se portent cette année encore sur des investissements qualifiés «d'indispensables» pour la finalisation, la viabilisation ou la sécurisation de zones dynamiques qui sont aujourd'hui en cours de commercialisation Agrosud, Bel Air, Orline, la Madraguère et Cap Roussillon avec la création d'une bretelle d'accès depuis la RD 900.

Plusieurs nouveaux projets sont également prévus cette année et devraient faire l'objet d'investissements, ils concernent l'extension de Torremila à Perpignan, de la Mirande à Saint Estève ainsi que la réalisation d'une nouvelle zone artisanale sur Estagel. Ces projets, dont les études sont commencées, font d'ores et déjà l'objet de plusieurs réservations par les entreprises.

Il y a donc une nécessité de lancer rapidement ces extensions.

A noter que toute nouvelle zone n'est lancée qu'après avoir clairement identifié les entreprises susceptibles de s'y implanter.

Le budget prévu serait de 3,4M€ pour des recettes de ventes de terrains de l'ordre de 9M€.

Pour le budget immobilier d'entreprises, les dépenses prévues concernent là aussi des investissements de sécurisation ou de réhabilitation de certains sites (Clairfont sur la commune de Toulouges, le Marché de Gros sur Perpignan, Catana sur le Pôle Nautique de Canet en Roussillon).

Plusieurs ventes d'un total de 1,9M€ devraient se réaliser cette année notamment sur le marché de gros.

▪ **La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (BA11)**

Notre territoire situé dans la plaine du Roussillon est à la confluence de 3 cours d'eau : l'Agly, la Têt et le Réart. Il concentre la plus grande partie de la population de ce département. Les inondations, encore récentes, sont présentes dans bon nombre d'esprits. Ces fleuves, au caractère méditerranéen, connaissent un régime de crues peu fréquentes mais souvent violentes et dévastatrices. Notre histoire est marquée par la crue du Réart en 1992, le Manadeil en 1999 et la brèche sur les digues de l'Agly en 2013.

Avec le développement urbanistique, les enjeux situés en plaine inondable ont augmenté et il est de la responsabilité de Perpignan Méditerranée Métropole de protéger la population du risque inondation.

Notre sensibilité sur cette question, fait que PMM est précurseur dans le sud de la France. Il est de notre responsabilité de protéger la population et d'aménager le territoire pour qu'il reste accueillant et sécurisé.

Deux opérations pourraient en cours d'année requérir un engagement pluriannuel :

- le réaménagement du Réart (durée estimée des travaux 3 ans). Il s'agit de finir le dernier tronçon des digues de protection au droit de Saleilles et de Théza. Cette opération qui représente 8 M€, dispose des autorisations nécessaires et de la maîtrise du foncier. Cette

opération va commencer en 2017. Cela fait plus de 20 ans que les élus locaux attendent de finaliser ces travaux de protection.



Travaux d'urgence

- le creusement d'un chenal d'évacuation des eaux de la Têt à Canet (coût à affiner ; durée estimée des travaux 3 ans).

Ces projets seront inscrits au Budget annexe GEMAPI et dans des PAPI, à ce titre ils bénéficieront de subventions de différents partenaires (Etat, Région, Département et fonds FEDER).

Ces orientations budgétaires pour l'année 2017 exposées ci-dessus ont été soumises à débat.

Où l'exposé du rapporteur,
le Conseil de Communauté À L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés DECIDE:

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2017, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport, conformément aux dispositions du L 2312-1 du CGCT.
- **DE TRANSMETTRE** au Préfet du département et aux Maires des communes membres de l'EPCI le présent rapport afférent au DOB ;
- **D'AUTORISER** le Président ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

«Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations».

Télétransmis à la préfecture le 20 mars 2017
Identifiant de télétransmission : 066-200027183-
20170227-lmc158996-DE-1-1
066-200027183-20170227-lmc158996-DE-1-1

Fait à Perpignan le 27 février 2017

Par délégation du Président
L'élue délégué,

Bernard DUPONT